



# CONTRAT DE RESERVATION - SALLE A USAGES MULTIPLES - 3 route du Logis - GEMEAUX

## WEEK-END / JOURNÉE

Gemellois

### Identité du locataire :

NOM, Prénom : .....  
Adresse : .....  
21120 GEMEAUX  
Téléphone : ..... Mail : .....

### IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

Date(s) de la Location : .....

OBJET : .....

<i>☞ Cocher la colonne correspondante</i>	<input type="checkbox"/> WEEK-END	<input type="checkbox"/> JOURNEE	<input type="checkbox"/> EXTENSION WE +4 h
<b>Coût de la location</b> (Délib. 57/2015 du 08/10/2015)	300 €	135 €	37,50 €
<b>Chauffage</b> (du 01/11 au 31/03 - Délib. du 25/02/2022)	60 €	25€	
<b>Arrhes de réservation</b>	150 €	50€	
<b>Caution</b>	460 €		
<b>Remise des clés (sur RDV)</b>	Vendredi 17h*	8h	
<b>Restitution des clés (sur RDV)</b>	Lundi 11h*	18h	

### Le (la) locataire,

#### Ayant pris connaissance du tarif et du règlement (joint au présent contrat) s'engage à :

- Fournir une attestation d'assurance et le chèque de caution, une semaine avant la remise des clés.
- Les arrhes et le solde de location sont à régler à réception des avis des sommes à payer : par prélèvement ou carte bancaire auprès du Trésor Public. En cas de non-paiement des arrhes et du solde de location, le contrat sera annulé de plein droit conformément au règlement de location.
- Limiter le nombre des occupants à 200 personnes pour des repas et 300 personnes pour soirée dansante pour des raisons de sécurité. En cas de non-respect, le locataire sera tenu comme seul responsable de tout accident matériel ou corporel qui pourrait survenir.
- Respecter le règlement des locaux, pendant la durée de la location, à savoir le respect des lieux, leur remise en état de propreté, l'ordre et la police à y faire respecter (rappel : cuisiner est interdit)
- Respecter le voisinage : limiter la propagation du bruit : fermer les portes.

**J'ai bien pris connaissance du règlement intérieur et j'accepte de le mettre en place lors de ma réservation**

Fait à ....., le .....

Le (la) locataire,

GEMEAUX, le .....

Le Maire